



Païement loyer au propriétaire

Par **Fred**, le **08/09/2012** à **18:53**

Bonjour,
je loue en ce moment un appartement sur Marseille.
La fenetre de la chambre de se ferme pas depuis 6 mois et mon propriétaire n'a pas l'air très interessé par ce problème.

Puis je lui demander des annulations de loyer pour le faire réagir?

D'avance merci

Par **cocotte1003**, le **08/09/2012** à **19:56**

Bonjour, non vous ne pouvez pas vous faire justice vous meme, il faut payer vos loyers. Vous devez envoyer une lrar au bailleur, avec une copie simple à l'agence s'il y en a une qui s'occupe du logement dans laquelle vous demandez à ce que les travaux soient faits sous 15 jours sans quoi vous saisissez la justice pour faire respecter vos droits, un logement doit obligatoirement assurer le clos.vous pouvez prendre contact avec l'ADII de votre secteur qui vous conseillera, cordialement